

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 49

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Bilan des opérations immobilières 2017

Conformément à l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des acquisitions et cessions opérées par la communauté d'agglomération, est soumis à délibération du conseil communautaire.

Le total des cessions représente 1,6 million d'euros, et celui des acquisitions 2,5 millions d'euros.

Les opérations immobilières en 2017 se sont articulées autour de 2 axes principaux :

Les zones d'activités économiques

Les acquisitions dans les zones d'activités économiques ont été poursuivies, et notamment trois acquisitions pour la zone d'activité économique de Kerlic, qui doit accueillir le pôle santé.

Ces acquisitions ont représenté un montant de 1,72 million d'euros.

Douze cessions ont par ailleurs été régularisées sur les différentes zones d'activités de l'agglomération pour 1,6 million d'euros pour 6,3 hectares de terrain.

Par ailleurs, suite à la création de Quimper Bretagne Occidentale, a été régularisé le transfert des propriétés de Quimper communauté et de la communauté de communes du pays Glazik dans les zones d'activités économiques, au profit de Quimper Bretagne Occidentale.

Le secteur de la gare

Quimper Bretagne Occidentale a engagé le rachat de certaines emprises sur un des îlots prioritaires pour 776 000 euros.

Le conseil communautaire en prend acte.